

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_15
id. 4011

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAISON DES
SOLIDARITÉS DE MONTECH - VENTE DE L'ANCIENNE
GENDARMERIE**

Le Département est propriétaire des bâtiments de fonction et de résidence de l'ancienne gendarmerie de Montech, sise 19 avenue André Bonnet.

Ce bien bâti est assis sur deux parcelles de section C portant les numéros 347 et 1785, pour une superficie totale de 2 833 m². Le site est constitué de trois bâtiments et d'une cour intérieure avec emplacements de parking, dont le détail est le suivant :

- le bâtiment en R+1 sis parcelle C 1785, au fond de la cour, de conception ancienne des années 70, composé de 4 appartements de type T4 avec cellier, pour une surface totale habitable de 317,20 m² ;

- le bâtiment en R+2 sis parcelle C 347, côté rue Saint Roch, construit au début des années 1990, composé de 4 appartements, 2 sont de type T5 et 2 sont de type T4 avec cellier et loggia ou cour privative, pour une superficie totale habitable de 416 m² ;

- l'ancienne brigade de gendarmerie sis parcelle C 347: bâtiment ancien du début du XXème siècle et ayant fait l'objet d'une extension a une superficie totale de 361 m² (rez-de-chaussée : 208 m² de bureaux et locaux de travail, au 1^{er} étage : 153 m² pour l'ancien logement de fonction du commandant) et 45 m² de garage.

L'ensemble des bâtiments est en bon état.

Le Département louait cet ensemble au Ministère de la défense jusqu'en septembre 2017, date du relogement de la caserne de gendarmerie dans des locaux neufs route de Montbartier.

Aujourd'hui l'action du Département ne nécessite pas de conserver ce bien immobilier dans son intégralité. Aussi, Monsieur le Président propose :

- de procéder à la vente des deux bâtiments d'habitation ;
- d'utiliser les locaux de l'ancienne brigade de gendarmerie pour y installer la maison des solidarités de Montech.

En application de l'article 55 du règlement intérieur, un vote par division est demandé par un conseiller départemental.

I – Vente des deux bâtiments d'habitation :

L'estimation de France Domaine s'établit ainsi :

- 190 000 € pour le bâtiment en R+1, à usage d'habitation, sis parcelle C 1785 et ;
- 340 000 € pour le bâtiment en R+2, à usage d'habitation, sis parcelle C347.
Soit un total de 530 000 € .

A noter que des servitudes d'accès devront être établies sur le foncier conservé par le Département.

Les diagnostics obligatoires préalables à la vente et les bornages de délimitation des parcelles devront être réalisés.

L'office public de l'habitat de Tarn-et-Garonne nous a fait part de son intention de se porter acquéreur pour un montant de 510 000 €.

II – Projet de réaménagement de la maison des solidarités de Montech :

La maison des solidarités de Montech est actuellement implantée dans les locaux de la ville, située 3 rue des écoles, pour un loyer annuel de 37 421,50 €, sur une surface de 520 m² de bureaux et d'une cour de 830 m².

Comme annoncé à l'occasion du budget primitif de 2018 et dans une optique d'économie, Monsieur le Président propose d'installer les services du pôle des solidarités humaines dans les anciens locaux de la brigade de gendarmerie, en réalisant ainsi une opération de restructuration et d'extension pour répondre aux mieux aux conditions d'accueil des usagers et de travail du personnel.

A cet effet, l'Assemblée a voté une autorisation de programme de 650 000 € au budget primitif.

Les services de la direction immobilière ont donc rédigé un pré-programme, en concertation avec les services utilisateurs présenté en annexe.

Il convient de prévoir un bâtiment de 560 m² en réalisant :

- la réhabilitation des 361 m² de l'ancienne brigade de gendarmerie ;
- la transformation des 45 m² de garage ;
- la construction d'une extension de 155 m².

Bilan financier :

	Montant en € HT	Montant en € TTC
Travaux :	420 000,00 €	504 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre (estimation) :	55 000,00 €	66 000,00 €
Études diverses : bureau de contrôle, SPS, diagnostics, ..., divers aléas	66 666,00 €	80 000,00 €
TOTAL :	541 666,00 €	650 000,00 €

Planning :

Les phases études pourraient donc être réalisées tout au long du deuxième semestre 2018 avec une réalisation des travaux en 2019.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la demande de vote par division formulée par un conseiller départemental et en application de l'article 55 du règlement intérieur,

Vu la délibération du budget primitif du 5 avril 2018 rappelée ci-dessus,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I – Vente des deux bâtiments d'habitation :

- Approuve la vente des deux bâtiments d'habitation de l'ancienne gendarmerie de Montech à Tarn et Garonne Habitat selon les conditions suivantes :
 - 190 000 € pour le bâtiment en R+1, à usage d'habitation, sis parcelle C 1785
 - 340 000 € pour le bâtiment en R+2, à usage d'habitation, sis parcelle C347 et autorise Monsieur le Président à signer l'acte de cession ;

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : 1

Adopté.

II – Projet de réaménagement de la maison des solidarités de Montech :

- Décide de modifier l'affectation des locaux de l'ancienne brigade afin d'y installer la maison des solidarités de Montech ;
- Approuve le pré-programme technique de réhabilitation et d'extension de la nouvelle maison des solidarités de Montech, le bilan financier et le planning tels que détaillés ci-dessus et en annexe.

Pour : 18

Contre : 9

Abstentions : 3

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC